

Conseil d'INSPÉ du 15 octobre 2024

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation à 09h00 (Campus du Morne Ferret)

Rappel de l'ordre du jour

- 1. Propos liminaires du Président du Conseil et du Directeur de l'INSPÉ**
- 2. Approbation du CR du Conseil d'institut du mardi 17 septembre 2024**
- 3. Bilan des inscriptions 2024-2025**
 - 3.1. Bilan des inscriptions 2024-2025
 - 3.2. Campagne Mon Master 2025
 - 3.3. Demande d'ouverture du DU Formation de Formateurs d'Adultes en Situation d'Illettrisme (DU FFASILL)
 - 3.4. Demande de réouverture du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)
 - 3.5. Autres questions pédagogiques : modification des modalités d'évaluation du diplôme universitaire Se Former au Métier d'Enseignant.e du premier degré (DU SFME 1D)
- 4. Ressources Humaines**
 - 4.1. Campagne d'emplois de personnel BIATSS 2025
 - 4.2. Demande de recrutement d'un agent non titulaire (service logistique)
- 5. Affaires financières**
 - 5.1. Point sur le budget 2024
 - 5.2. Proposition de budget 2025
- 6. Vie étudiante**
 - 6.1. Point sur la construction de carbets
 - 6.2. Présentation du projet CVEC 2024-2025
 - 6.3. Point sur la mise en place d'une épicerie solidaire
- 7. Point sur le patrimoine**
- 8. Questions diverses**

État de présence du 15 octobre 2024

Membres du Conseil d'Institut				
N°	Qualité	Nom	Prénom	Émargement
1	Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe	LOMON	Fabrice	Présent
2		JOCK	Gérard	Distanciel
3		SEGA	Lucienne	Présent
4		MARIVAL	Catherine	Procuration à Mme SEGA
5		BERGOPSOM	Dominique	Absent
6	Collectivités territoriales	BONDOT-GALAS	Gersiane	Présent
7		ROBIN	Sabrina	Représentée par M. Angélique
8		PARAT-EDOM	Laisely	Distanciel
9	Représentants des personnels	ANCIAUX	Frédéric	Présent
10		DELCROIX	Antoine	Présent
11		ODACRE	Elisabeth	Présent
12		JEANNOT	Béatrice	Présent
13		JACQUET	Nathalie	Procuration à Mme BONDOT-GALAS
14		CHAHIM	Fadel	Procuration à Mme CIMBER
15		MOULINS	Emilie	Absent
16		TORVAL	José	Distanciel
17		CIMBER	Lydia	Présent
18		MARIETTE	Kenny	Présent
19	Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation	DEROCHE	Janice	Présent
20		CLOUDIUS	Malayan	Procuration à Mme DEROCHE
21		LAFOND	Karène	Absent
22		GIMS	Ismaël	Absent
23	Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA	JOUBERT	Anne-Line	Présent
24		LOLLIA	Manuel	Absence excusée
25		SINNAPAH	Stéphane	Présent
26	Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut	MERION	Julien	Présent
27		OUBLIE	Jessica	Procuration à M. DELCROIX
28		SOREZE	Alain	Présent

Invités

N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
1	Personnalités extérieures invitées			
2				
3				
4	Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	Distanciel
5	Responsable du Département de Formation Continue	BALLÉ MANDONNÉ	Hélène	Présent
6	Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	Absent
7	Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	Distanciel
8	Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	Présent
9	Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	Absent
10	Responsable du service de la Scolarité	GRIFFARD	Madeleine	Distanciel
11	Gestionnaire Cellule d'appui et d'aide au Pilotage	VINGATAMA	Mirella	Présent
12	Gestionnaire Cellule d'appui et d'aide au Pilotage	SAHAÏ	Mathieu	Présent

Monsieur Fabrice LOMON Président du Conseil d'institut, ouvre la séance à 14h05 et salue les membres en présentiel ainsi qu'en distanciel, puis M. DELCROIX, Directeur de l'INSPÉ de l'Académie de Guadeloupe, s'assure du quorum.

Le Président du Conseil donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose aux membres de formuler des remarques éventuelles.

Aucune question diverse n'a été reçue.

Vérification du quorum (membres en capacité de siéger) : 28

Présents : 16 Procuration : 5 Total : 21

Point 1. Propos liminaires du Président du Conseil et du Directeur

M. DELCROIX présente en quelques mots les points suivants :

La réforme

La réforme de la formation initiale des professeurs, qui n'avait pas pu aller à son terme avec la démission du gouvernement récent, serait reprise pour être effective en 2026. Cette information a été donnée le jeudi 3 octobre 2024 par la nouvelle ministre de l'Éducation Nationale, Mme Anne GENETET. Le récapitulatif des échanges entre le réseau des INSPÉ et les différentes directions ministérielles sera disponible à partir du 16 octobre 2024.

Communauté universitaire

Durant la nuit du 11 au 12 octobre 2024, des étudiants en formation d'ingénieur à l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Exactes et Naturelles (UFR SEN) de l'Université des Antilles ont été violemment agressés dans le parking d'un centre commercial. Un individu a utilisé une arme à feu, vidant son chargeur et blessant deux étudiants, dont l'un grièvement. L'étudiant gravement blessé, touché par plusieurs balles, a été stabilisé par les médecins mais reste hospitalisé.

Mme DEROCHE précise qu'une cellule d'écoute spécialement dédiée aux étudiants en formation d'ingénieur a été mise en place. Après avoir visité cette cellule, Mme DEROCHE rapporte que la majorité des étudiants étaient présents lors de l'incident et sont depuis profondément affectés. En signe de solidarité, ils ont décidé de s'accorder trois jours pour se retrouver et se soutenir mutuellement, afin d'atténuer les impacts négatifs de cet événement.

M. DELCROIX souligne l'importance de planifier et sécuriser les événements de cohésion et exprime sa solidarité envers les étudiants affectés par cet acte de violence.

Point 2. Approbation du compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2024

Monsieur LOMON, Président du Conseil présente le compte rendu du 17 septembre 2024.

Aucune remarque formulée, celui-ci est soumis au vote.

Vote : Approbation du compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2024.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : Le compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2024 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt présents ou représentés au moment du vote.

Point 3. Affaires pédagogiques

Monsieur LOMON aborde ce point puis M. DELCROIX fournit des précisions supplémentaires sur les différents effectifs ci-dessous.

3.1. Bilan des inscriptions 2024-2025

Comparé aux années antérieures, le bilan des inscriptions pour l'année 2024-2025 (Tableaux 3.1 et 3.2) montre une légère hausse. Les inscriptions au Diplôme Universitaire « Se Former au Métier d'Enseignant(e) 1^{er} degré (DU SFME 1D) » sont encore en cours, et le nombre total d'inscrits est estimé entre 280 et 285 étudiants. De plus, des effectifs supplémentaires sont attendus avec l'ouverture du Diplôme Universitaire Formation des Formateurs d'Adultes en Situation d'Illettrisme (DU FFASILL).

Tableau 3.1 : inscrits en master MEEF au 5 octobre 2024

MASTER MEEF	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025 au 4 octobre 2024	Attente de Paiement au 4 octobre 2024	Observations
M1 MEEF Professeur des Ecoles	103	83	89	93	55	66	61	2	
M2 MEEF Professeur des Ecoles	106	95	81	90	84	52	53	2	
M1 MEEF 2D Créole	7	4	5	6	6	4	10		
M2 MEEF 2D Créole	9	11	11	5	9	8	9		
M1 MEEF ECO GESTION							8	2	
M2 MEEF ECO GESTION									Année à ouvrir en 2025/2026
M1MEEF 2D EPS	13	16	14	22	23	14	24	1	
M2 MEEF 2D EPS	20	11	14	14	22	18	19		
M1 MEEF 2D Lettres Modernes	11	10	10	13	14	4	10		
M2 MEEF 2D Lettres Modernes	13	9	11	10	13	14	4		Effectif lié au faible nombre de M1 en 23/24
M1 MEEF 2D MATHS	6	10	5	9	6	10	6		
M2 MEEF 2D MATHS	9	8	10	4	9	5	9		
M1 MEEF 2D PC	16	11	5	7					Année fermée
M2 MEEF 2D PC	5	9	8	8	8	1			Année fermée en 2024/2025
M1 MEEF 2D SVT	10	17	16	7	6	11	5		
M2 MEEF 2D SVT	10	10	16	15	7	4	10		
M1 MEEF EE CPE	12	14	24	11	10	14	11		
M2 MEEF EE CPE	13	11	12	15	16	11	11		
M1 MEEF PIF	22	10	12	9	10	4	6	1	
M2 MEEF PIF FFAP	20	33	19	19	23	20	9		
M2 MEEF PIF PIDC	14	16	11	16	11	11	10	1	
Total MEEF	419	388	373	373	332	271	275	9	

M. DELCROIX tient à féliciter le personnel du service de scolarité de l'INSPÉ de l'académie de Guadeloupe ainsi que les responsables de formation pour leur travail remarquable concernant l'accueil et l'accompagnement des étudiants dans leurs démarches d'inscription.

Concernant les parcours scientifiques, une réunion des équipes pédagogiques est prévue pour discuter des solutions à mettre en place face à la baisse des effectifs.

Mme Anne-Line JOUBERT propose que les étudiants en Master rencontrent ceux des autres composantes afin de mieux se faire connaître. Ces échanges pourraient aider les étudiants à comprendre les différentes perspectives offertes par les parcours disponibles.

M. Fabrice LOMON confirme que cette proposition se situe dans la continuité d'un débat de l'année précédente sur la promotion des parcours auprès des acteurs de terrain. Cela pourrait susciter l'engagement des étudiants s'ils parviennent à s'identifier à un parcours, et ainsi contribuer à la démarche de valorisation des parcours pour attirer des inscriptions. M. DELCROIX prend note de cette suggestion. Il souligne également que les effectifs en M1 Éducation Physique et Sportive (EPS) dépassent les capacités, avec 25 inscrits pour 20 places disponibles.

Tableaux 3.2 : inscrits en formation initiale continue et formation continue au 5 octobre 2024

Formation initiale statutaire et formation continue des personnels éducation nationale (en liaison avec le Rectorat)	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025 au 4 octobre 2024	Attente de Paiement au 4 octobre 2024	Observations
FORMATION DES NPS (stagiaires temps plein)	33	32	42	33					Changement de modalités de formation à partir de 2022/2023. Désormais les personnels en stages "mi-temps" relèvent du DIU "entrée dans le métier" et les personnels en stages à temps plein ("ex formation des NPS") ne sont pas soumis à une obligation d'inscription à l'Inspé, mais sont autorisés à le faire ("stagiaires temps plein").
FAE (Stagiaires mi-temps)	76	94	112	73					
CAPPEI	22	16	13	15	10	20	13		Inscriptions en cours
CAPEFE				13					Demande de réouverture en cours (voir point 3.4 de l'ordre du jour)
DIU "entrée dans le métier"					40	30	7		Inscriptions en cours
Stagiaires temps plein					9	4			Inscriptions non commencées
DIU EIL		12	18						Formation "ponctuelle"
Total Formation initiale statutaire et formation continue	131	142	167	134	59	54	20		

DU de préparation concours et aux métiers	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025 au 4 octobre 2024	Attente de Paiement au 4 octobre 2024	Observations
CRPE PROFES. ECOLES	49	35	35						Mode de formation "non autorisé" à compter de 2021/2022 (inscriptions recommandées en masters MEEF)
PREPA CPE	9	4	4						
PREPA CAPES LRC	3	1	1						
PREPA CAPES Lettres Modernes	6	1	2						
PREPA CAPES EPS	10	11	10						
PREPA CAPES MATHS	1	2	4						
PREPA AGREG MATH	1								
PREPA CAPES HIST-GEO	9	5	5						
PREPA CAPES ANGLAIS	4	2							
PREPA CAPES ESPAGNOL	13	11	4						
PREPA CAPES PHYS CHIM	1	3	3						
PREPA CAPES SVT	12	14	8						
PREPA AGREG P-CHIM	1								
DU Entrer métier 1er degré				10	17	25	11		Inscriptions en cours
DU de préparation concours et aux métiers	119	89	76	10	17	25	11		
Total général	669	619	616	517	408	350	306		

On observe un léger redressement des inscriptions en masters MEEF pour l'année 2024/2025, avec 284 inscrits, en tenant compte des attentes de paiements. Par ailleurs, le nombre d'inscrits au DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier, destiné notamment aux lauréats de concours externes non titulaires d'un master MEEF et aux lauréats de concours interne (changeant de degré ou de métier), devrait légèrement diminuer. Le nombre d'inscrits final au DU Se Former au Métier d'Enseignant(e) du 1er Degré (DU SFME 1D) devrait rester stable. Enfin, avec les demandes d'ouverture de diplômes en formation continue, l'INSPÉ devrait accueillir en 2024/2025 un nombre d'usagers légèrement supérieur à celui de l'année 2023/2024.

3.2. Campagne Mon Master 2025

Le Conseil de l'INSPÉ doit se prononcer sur les filières à inscrire sur le portail Mon Master pour la session 2025, correspondant à la rentrée de septembre 2025, soit l'année universitaire 2025/2026, ainsi que sur les capacités d'accueil dans ces filières.

Il est également nécessaire de se prononcer sur les fiches d'information destinées à ce même portail :

- une fiche pour chacune des mentions MEEF premier degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation, ces mentions ne comportant qu'un parcours en M1 ;
- une fiche par parcours à ouvrir pour la mention MEEF « second degré ».

3.2.1. Filières à déclarer sur le portail Mon Master et capacités d'accueil par filière en 2025

Filières à déclarer sur le portail Mon master

En 2024/2025, tous les parcours proposés par la composante accueilleront un minimum de 4 étudiants en M1 à l'exception du parcours physique-chimie de la mention MEEF second degré. Pour ce dernier, une seule candidature avait été confirmée en 2023/2024 et aucune en 2024/2025, suite à l'achèvement de la procédure d'inscription administrative¹. Par conséquent, le parcours est fermé pour l'année 2024/2025. Lors du point sur les ressources humaines de ce Conseil, des informations seront fournies sur les mesures transitoires adoptées en 2024/2025 par la direction de l'INSPÉ en matière de ressources humaines.

Compte tenu des effectifs observés en L3 physique-chimie ces dernières années (cf. Tableau 3.3), il ne semble pas réaliste de proposer la réouverture de ce parcours en 2025/2026, avec une moyenne de 30 étudiants par année universitaire et une offre de formation importante au niveau master dans ce domaine sur le Campus de Fouillole. Il est donc proposé au Conseil de valider la fermeture temporaire de ce parcours.

¹ Une candidate a commencé la procédure en juillet 2024, mais sa candidature n'a pas été enregistrée au niveau de la composante. Une solution a été trouvée. Elle poursuit désormais le parcours physique-chimie à l'INSPÉ de l'académie de la Martinique, où ce parcours accueille 7 étudiants.

Tableau 3.3 : effectifs en L2 et L3 physique chimie (6 dernières années)

Source : DOSIP, OIVE-IP (remontées Sise et Apogée)

Licence physique-chimie	2019/ 2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/ 2025
L2	50	37	40	40	60	30
L3	33	40	28	27	26	29

En plus d'améliorer la communication sur ses formations, la direction de l'INSPÉ s'engage à collaborer avec l'UFR Sciences Exactes et Naturelles (UFR SEN), le pôle universitaire régional et la région académique, pour envisager l'avenir de la filière de formation d'enseignants du second degré en physique-chimie. Plusieurs solutions sont envisagées, notamment la création d'un parcours « physique-chimie » au sein du Diplôme Universitaire « Se Former au Métier d'Enseignant du Second Degré » (DU SFME2D). La direction de l'INSPÉ surveillera également l'évolution du projet de réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation, qui pourrait modifier significativement le paysage de la formation si les concours se déroulaient en troisième année de licence. De plus, une attention particulière sera portée aux conséquences en termes de ressources humaines des décisions à prendre. La direction de l'INSPÉ s'engage à informer régulièrement le conseil sur ces points.

M. SINNAPAH interroge M. DELCROIX sur les raisons de la baisse des effectifs en Physique-Chimie. M. le Directeur de l'INSPÉ explique que ces difficultés existent au plan national et que l'offre de formation est très étendue dans le domaine des mathématiques et des sciences physiques au niveau master à l'UFR SEN.

Mme Lucienne SEGA rappelle également que les filières sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ainsi que médecine attirent une grande quantité d'étudiants. En cas d'échec, les étudiants de ces filières ne se réorientent pas souvent vers les mathématiques ou les sciences physiques. Dans ce cadre, Mme BALLÉ MANDONNÉ confirme l'intérêt du diplôme universitaire « Se Former au Métier d'Enseignant du Second Degré » (DU SFME2D) qui permet d'attirer des publics plus variés.

Monsieur LOMON, Président du Conseil, récapitule l'objet du vote. Aucune autre remarque n'est formulée.

Vote : Fermeture temporaire du parcours physique chimie (MEEF second degré)

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : La fermeture temporaire du parcours physique-chimie est votée à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt présents ou représentés au moment du vote.

Capacités d'accueil (voir Tableau 3.4 ci-dessous)

Il est proposé de reproduire en 2025, les capacités d'accueil proposées en 2024 :

- pour la mention MEEF premier degré (MEEF 1D) ;
- pour tous les parcours de la mention MEEF second degré (MEEF 2D), sauf :
 - pour le parcours EPS : compte tenu de la pression très forte pour cette filière, il est proposé de porter la capacité d'accueil à 25 étudiants en M1, ce qui correspond aux effectifs constatés en 2024/2025 ;
 - pour le parcours physique-chimie (fermeture temporaire, cf. ci-dessus) ;
- pour la mention encadrement éducatif (MEEF EE, parcours « conseiller principal d'éducation »).

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur LOMON, Président du Conseil, propose de passer au vote.

Vote : Capacités d'accueil

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : les capacités d'accueil à déclarer sur le portail Mon master sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil

(1) Vingt présents ou représentés au moment du vote.

Tableau 3.4 : capacités d'accueil proposées en 2025/2026 (les colonnes sur lesquelles portent le vote sont sur fond vert clair)

Mention ^s	Parcours 2023-2027	Motifs des limites de capacité	Capacités proposées en								Effectifs 2024/2025		Capacités proposées en 2025/2026 (soumises au vote)	
			2021/2022		2022/2023		2023/2024		2024/2025		M1	M2	M1	M2
			M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
MEEF 1D	Professeur des écoles	Equipe pédagogique et Terrains de stages	100	80			100	80	100	80	63	55	100	80
MEEF 2D	Créole	Terrains de stage			13	13	20	18	20	18	10	9	20	18
	Education physique et sportive	Matériel disponible Terrains de stage	20			20	20	18	20	18	25	19	25	20
	Lettres	Terrains de stage			17	17	20	18	20	18	10	4	20	18
	Mathématiques	Terrains de stage			12	12	20	18	20	18	6	9	20	18
	Physique-chimie	Capacité d'accueil des salles spécialisées	15		13	13	15	15	15	15	0	0	Fermeture temporaire	
	Sciences de la vie et de la Terre	Capacité d'accueil de la salle spécialisée	16		16	16	16	16	16	16	5	10	16	16
	Economie gestion	Terrains de stage							20		10		20	18
MEEF EE	Conseiller principal d'éducation	Terrains de stage			18	18	20	18	20	18	11	11	20	18
MEEF PIF	Tronc commun	Capacité d'encadrement			36			25	30		7		30	
	Formation de formateurs et analyse de pratiques	Capacité d'encadrement				20		25		25		9		25
	Pratique et ingénierie des Didactiques Contextuelles	Capacité d'encadrement				16		20		20		11		20

3.2.2. Informations destinées au portail national Mon Master au titre de la rentrée universitaire 2025

M. DELCROIX informe sur l'ergonomie future du portail Mon Master. Dorénavant, l'offre de formation sera présentée par formation spécifique plutôt que par mention. Ainsi, chaque parcours MEEF apparaîtra sur le portail. Les fiches formatées selon les exigences de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du pôle Guadeloupe sont soumises aux membres du Conseil (Voir les documents annexés à ce compte rendu : Annexe 1). Ces fiches contiennent les informations destinées au portail Mon Master pour la campagne 2025.

Mme Béatrice JEANNOT fait remarquer qu'il y a une incohérence concernant les codes RNCP sur les fiches. Les membres du Conseil vérifient chaque fiche, afin que des modifications soient apportées.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. LOMON propose aux membres du Conseil de se prononcer quant aux fiches.

Vote : fiches destinées au portail Mon Master

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : Les fiches destinées au portail Mon Master sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt présents ou représentés au moment du vote.

3.3. Demande d'ouverture du DU Formation de Formateurs d'Adultes en Situation d'ILlettrisme (DU FFASILL)

En Guadeloupe, près de 50 000 personnes âgées de 16 à 65 ans, soit 20% de la population, sont actuellement en situation d'illettrisme. Le nombre de formateurs spécialisés disponibles pour les accompagner est inconnu et vraisemblablement insuffisant pour répondre aux besoins.

En termes de formation initiale, l'Université des Antilles, à travers l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe, propose depuis 2013 des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation. Certains de ces programmes incluent une sensibilisation aux problématiques de l'illettrisme et de l'illectronisme, répondant ainsi à l'obligation de sensibilisation des personnels d'enseignement et d'éducation à ces questions.

Concernant la formation continue, le centre de ressources illettrisme soutenu par le Centre interinstitutionnel de bilan de compétences (CIBC) (<https://cibc-guadeloupe.fr/>) a fermé dans les années 2010. Le Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) (https://www.ac-guadeloupe.fr/formation_continue/cafoc), devenu depuis l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) (<https://www.ac-guadeloupe.fr/eafc>) a mis en place il y a une dizaine d'années une formation pour les acteurs de la lutte contre l'illettrisme. D'une durée de 150 heures, cette formation comprenait des modules sur la connaissance du public, le repérage, la création d'activités pédagogiques, l'animation et l'évaluation d'un dispositif. Malgré sa grande exhaustivité, cette formation n'était cependant pas certifiante.

Mme PARAT-EDOM rejoint la réunion.

Dans ce contexte, en février 2023, des échanges entre la Correspondante de l'ANLCI en Guadeloupe, la Chargée de mission – Coordinatrice nationale – Plan de professionnalisation au siège de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Coordinatrice pédagogique du Diplôme Universitaire Didactique, Illettrisme et Alphabétisation (DU DILA) à l'Université Lyon 2 ont permis de discuter de ce diplôme. Le DU DILA soutient la professionnalisation des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme depuis environ trente ans.

À la suite de ces échanges, et à la demande de la correspondante régionale de l'ANLCI, l'université Lyon 2 a développé un projet pour accompagner les acteurs territoriaux de Guadeloupe dans la création d'un DU en Guadeloupe.

En avril 2023, pour identifier les besoins en formation des professionnels travaillant sur les solutions de remédiation pour les personnes ayant des difficultés avec les compétences de base en Guadeloupe, la correspondante régionale de l'ANLCI a mis en place un groupe de travail. Une trentaine d'acteurs (conseillers en formation, conseillers en insertion, formateurs, conseillers numériques, bénévoles, bibliothécaires) ont participé à ce groupe. L'objectif principal de cette démarche était de créer un plan de professionnalisation pour établir un socle commun de connaissances et de compétences, afin de mieux comprendre les défis rencontrés par ces acteurs dans leurs pratiques d'accompagnement des publics en situation d'illettrisme sur notre territoire.

En parallèle de ce groupe de travail, la correspondante régionale de l'ANLCI a rencontré l'Université des Antilles (Faculté Roger Toumonson, INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe). Cela a permis l'élaboration et la mise en œuvre, de janvier à juillet 2024, du Plan de PROFessionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme en Guadeloupe (PROFill), en partenariat avec l'ANLCI et l'INSPÉ de l'académie de Guadeloupe, grâce au financement de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Ce plan poursuivait trois objectifs de formation prioritaires répartis en trois niveaux :

- Le niveau 1 (32,5h) : sensibiliser à l'illettrisme ;
- Le niveau 2 (16,5h) : assurer une première médiation et orienter les publics concernés ;
- Le niveau 3 (138,5h) : renforcer ses pratiques intervenantes et le face-à-face pédagogique.

Il a bénéficié à 250 personnes mobilisé 18 enseignants et formateurs ainsi que les équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe.

Les retours des participants de PROFILL, notamment lors de la journée de clôture du 25 septembre 2024, ont révélé un fort intérêt pour la création d'un DU de formation de formateurs d'adultes en situation d'illettrisme en Guadeloupe, soutenu par l'Université des Antilles. Environ 40 personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour ce diplôme.

Ce projet, décrit de manière détaillée dans les documents annexés à ce compte rendu (Annexe 2), sera mis en œuvre par l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe et l'ANLCI, en collaboration avec les autres composantes du pôle (dont le Bureau de la formation continue et de l'apprentissage) et les acteurs de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire. Il a obtenu un financement dans le cadre du contrat des solidarités, permettant de le proposer à un tarif modéré pour les trois prochaines années.

Dans le cadre de la convention entre l'Université des Antilles et la Région académique, ou de ses avenants annuels, les modalités de collaboration entre l'INSPÉ et l'EAFC, notamment pour l'accueil des enseignants et du personnel d'éducation dans le DU, pourront être étudiées.

À moyen terme, la création d'un Diplôme Interuniversitaire (DIU) sous l'égide de l'ANLCI permettrait aux titulaires de bénéficier d'une reconnaissance nationale des compétences acquises. Les universités de La Réunion, Lille, Lyon, entre autres, sont impliquées dans ce projet. Mme TERRO sera responsable de cette formation.

Aucune remarque n'étant formulée M. LOMON propose de soumettre ce point au vote.

Vote : Demande d'ouverture du Diplôme Universitaire, Formation de Formateurs d'Adultes en Situation d'ILlettrisme (DU FFASILL).

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : La demande d'ouverture du DU Formation de Formateurs d'Adultes en Situation d'ILlettrisme (DU FFASILL) est votée à l'unanimité des membres du Conseil.

(1) Vingt et un présents au moment du vote.

3.4. Demande de réouverture du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

M. LOMON présente ce point puis M. DELCROIX prend la parole afin d'apporter des précisions. Le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE), créé en 2020, s'adresse en priorité aux enseignants et futurs enseignants de toutes les disciplines, souhaitant enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue.

Ce certificat a vocation à devenir un élément d'appréciation important pour le recrutement dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (EFE).

De manière concrète, le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales. Ces attendus sont précisés par l'arrêté régissant la certification (arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger) et se déclinent ainsi :

Pratiquer des langues étrangères

- Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.

Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français

- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
- Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.
- Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger :

- Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.
- Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
- Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
- Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
- Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.
- Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

En vertu de l'article 2 de l'arrêté régissant le CAPEFE, l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe est habilité à proposer cette formation, étant accrédité pour délivrer les masters Mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » (MEEF).

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du pôle Guadeloupe de l'Université avait été saisie d'une demande d'ouverture et a rendu son avis le 21 octobre 2021. La formation a fonctionné en 2021/2022 avec 11 inscrits. Le dossier d'accréditation élaboré en 2023 mentionnait la volonté de l'institut de proposer cette certification en coopération avec la Région académique, et particulièrement avec l'EAFC. Il est donc proposé de concrétiser ce point du dossier d'accréditation en sollicitant le Conseil puis la CFVU, pour une ouverture jusqu'à la fin de l'accréditation actuelle de l'INSPÉ, soit l'année universitaire 2027/2028. Cette démarche vise à régulariser cette formation. Le dossier détaillé est présenté dans les documents annexés à ce compte rendu (Annexe 3).

M. DELCROIX apporte quelques précisions sur le contexte de la fermeture du CAPEFE. En l'absence d'autres remarques, M. LOMON propose de soumettre ce point au vote.

Vote : Demande de réouverture du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : La demande réouverture du CAPEFE est votée à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt et un présents au moment du vote.

3.5. Autres questions pédagogiques : modification des modalités d'évaluation du diplôme universitaire Se Former au Métier d'Enseignant.e du premier degré (DU SFME 1D)

Éléments de contexte

Le DU SFME 1D, né en 2021-2022 sous le nom de DU Entrer dans le métier d'enseignant du premier degré (DU EME 1D), entre dans sa dernière année d'autorisation d'ouverture en 2024/2025.

Pour rappel ce DU a pour mission d'accompagner des candidat.es non concerné.es par l'accès au diplôme de master MEEF à maîtriser les compétences requises pour postuler au CRPE, concours de recrutement de professeur.es des écoles et pour se préparer à enseigner au premier degré.

La formation s'étend d'octobre à juin et propose au maximum 276 heures si les options facultatives Langue et Culture régionale et Langue Vivante Etrangère sont choisies.

Le volume horaire correspondant aux cinq UE obligatoires totalise 218 heures. L'accès à ce DU est ouvert aux titulaires du master MEEF ou d'un autre master, aux personnes dispensées de master pour raisons statutaires, et enfin aux enseignant.es contractuel.les. Un stage de type SOPA (observation et pratique accompagnée) de 54h en mode filé est proposé aux personnes qui n'ont jamais approché le terrain professionnel.

Deux sessions d'examens étaient organisées jusqu'à présent, la première session en juin et la seconde en septembre. Cette session de rattrapage aurait pu permettre à des admissibles au CRPE de pallier leur difficulté à assurer les contrôles continus du mois de mai en UE 5 et UE 6, et aux non-admissibles de compenser l'échec au concours par la satisfaction de la réussite au DU. Il a été constaté un faible nombre de participant.es, et mécaniquement, le faible nombre de reçu.es pour les trois exercices analysés en session de rattrapage. Ceci est à mettre au regard d'une mobilisation importante des personnels administratifs et enseignants pour la tenue de cette session en pleine rentrée universitaire. Le Tableau 3.5 ci-dessous détaille le nombre d'inscrits, de réussite au DU, ainsi que le nombre de lauréats aux concours issus du DU.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur la mise en place d'une session unique. La rentrée du DU étant prévue le 9 octobre 2024, le Conseil peut valablement se prononcer ce 15 octobre, puisque le délai d'un mois pour l'annonce aux étudiants des modalités d'évaluation sera respecté.

Tableau des modalités de contrôle des connaissances du DU SFME 1D

INSPE de l'académie de Guadeloupe DU SFME 1D : Se Former au Métier d'Enseignant.e du premier degré 2024/2025

Code Diplôme - LDU1037 123

Code Etape - LDU2PE 123

Code UE Apogée	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire			SE SSION UNIQUE						
			Total	CM	TD	Epreuves de Contrôle Continu						
						Rapport	Ecrit		TP		OR	
						D	N	D	N	D	N	D
L2AAMAT1	UE 1 Mathématiques		71	12	59		2	3h	1			
L2AAFRA0	UE 2 Français		71	12	59		2	3h	1			
L2AALCR0	UE 3 LCR		40	8	32		1	3h			1	40 mn
L2AEPEA0	UE 4 Epreuve d'application	EC au choix : Sciences et technologie	20	8	12						2	30 mn
		EC au choix : Histoire-géographie-EMC					2	3h				
		EC au choix : E ducation artistique							1		1	30 mn
L2AAPED0	UE 5 Acquisition pédagogique	EC Français	10	2	8						1	30 mn
		EC Mathématiques	10	2	8						1	30 mn
L2AAMET0	UE 6 Acquisition méthodologique	EC EPS	12	4	8						1	30 mn
		EC CSE	12	4	8						1	20 mn
		EC ENTRE TIEN	12	4	8						1	15 mn
L2AEPOR0	UE 7 LVE	EC au choix : Espagnol	18	0	18				2			
		EC au choix : Anglais							2			
Total			276	56	220							

N Nombre

TP Travaux pratiques

OR Oral

PT Projet tutoré

CP Contrôle partiel

Tableau 3.5 : Bilan des DU EME 1D et DU SFME 1D

2021-2022			2022-2023			2023-2024		
<i>Nombre d'inscrit.es</i>	<i>Admis.es au DU EME 1D</i>	<i>Admis.es au CRPE (a)</i>	<i>Nombre d'inscrit.es</i>	<i>Admis.es au DU EME 1D</i>	<i>Admis.es au CRPE</i>	<i>Nombre d'inscrit.es</i>	<i>Admis.es au DU SFME 1D</i>	<i>Admis.es au CRPE</i>
12	Session 1 : 9	6 CRPE public externe	19	Session 1 : 6	3 CRPE public externe	25	Session 1 : 9	2 CRPE public externe
	Session 2 : 0 (présences : 3)			Session 2 : 0 (présence : 2)			2 CRPE LVR	
12	9	6	19	6	5	25	10	3

Vote : Avis sur modalités d'évaluation du diplôme universitaire Se Former au Métier d'Enseignant.e du premier degré (DU SFME 1D)

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : Les modalités d'évaluation du diplôme universitaire Se Former au Métier d'Enseignant(e) du premier degré (DU SFME 1D), sont votées à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt et un présents au moment du vote.

Point 4. Ressources Humaines

4.1. Campagne d'emplois de personnel BIATSS 2025

Contexte

Un agent du service logistique de l'INSPÉ fait valoir ses droits à la retraite au 28 mars 2025, par limite d'âge. L'INSPÉ propose la mise au concours de l'emploi correspondant pour une prise de poste au 1^{er} septembre 2025.

En effet, les missions de cet agent correspondent à des tâches permanentes sur le campus du Morne Ferret. Il faut rappeler que le service logistique de l'INSPÉ, qui exerce ses activités au profit de tous les services présents, ne comporte actuellement que quatre agents en poste dont la responsable du service.

Fiche de poste (voir pages ci-dessous, annexe au 4.1)

La fiche de poste correspond à une analyse des besoins et vise à privilégier une personne qui aurait les compétences en plomberie et en électricité.

En l'absence de remarques, M. LOMON propose de soumettre ce point au vote.

Vote : Avis sur la demande de publication d'un emploi de catégorie C d'opérateur logistique.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

(1) Vingt et un présents au moment du vote.

Avis du Conseil d'Institut : le Conseil vote à l'unanimité la demande de publication d'un emploi de catégorie C d'opérateur logistique.

Annexe au 4.1 : Fiche de Poste – agent logistique



L'Université des Antilles recrute un/une agent technique pour L'INSPÉ pour le pôle Guadeloupe/Martinique



L'Université des Antilles (UA) a été transformée par la loi n°2015-737 du 25 juin 2015, à l'issue de la création de l'Université de Guyane. Elle constitue une particularité du livre VII de la troisième partie du code de l'Éducation par la création de deux pôles universitaires régionaux autonomes : la Guadeloupe et la Martinique.

L'UA est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) pluridisciplinaire avec secteur santé. Son siège se trouve sur le campus de Fouillole, à Pointe à Pitre, en Guadeloupe.

L'université implantée sur deux territoires comprend :

- Le **pôle universitaire régional de Guadeloupe** : 4 UFR, 1 INSPÉ, 1 IUT, 1 Service de formation continue et apprentissage et 1 Service culturel ;
- Le **pôle universitaire régional de Martinique** : 3 UFR, 1 INSPÉ, 1 IUT, 1 Service de formation continue ;
- Des **structures transversales** : 1 UFR de Santé, 7 Services communs, 1 IPAG.
- 25 structures de recherche (Équipes d'accueil, UMR, structures fédératives, ...).

Elle accueille plus de 14.000 étudiants, emploie près de 990 personnels et dispose d'un bâti universitaire d'environ 91.185 m2 et d'un budget annuel global de 100 millions d'euros.



Intitulé de l'emploi	Lieu de travail	Catégorie FPE
Agent logistique	INSPÉ	ITRF C
Conditions de recrutement	Emploi ouvert aux titulaires	
Rémunération	Statutaire	
Référence de l'emploi (REFERENS)	G5B45	
Vacance de l'emploi	<input type="checkbox"/> Vacant x Susceptible d'être vacant	

Quotité de travail

100 %

Prise de fonction

01/09/2025

DESCRIPTION DU POSTE

Positionnement : sous l'autorité direct du chef du service de la logistique

Missions principales :

- Maintenance du patrimoine par interventions de premier niveau, et au-delà selon compétences personnelles
 - Manutentions de biens divers en vue de rangement ou évacuation
 - Activités de maintenance (peinture, électricité, plomberie, menuiserie, carrelage)
 - Nettoyage et contrôle véhicule (niveau utilisateur)
 - Entretien et réparation de matériels, véhicules, équipements
 - Contribuer à la conservation des biens et matériels de l'INSPÉ

- Contribuer à l'accueil, l'hygiène, la sécurité
 - signalement de tout problème concernant notamment la sécurité
 - ouverture ou fermeture de locaux
 - Entretien et nettoyage des locaux et circulations
 - Préparation, suivi du déroulement et de l'achèvement de manifestations diverses
 - En loge : fonctionnement alarmes
 - Courier, transport, standard téléphonique
 - Transmission de messages – Tri et remise de courrier ou de documents
 - Information de l'utilisateur

- Signaler les anomalies ou difficultés et contribuer à leur règlement

- Proposer des améliorations

- Contribuer aux diverses pointes d'activités

- Reprographie : effectuer l'ensemble des tâches nécessaires à la reproduction et au façonnage de documents ; effectuer les réglages simples des matériels, et s'assurer de leur bon fonctionnement

Compétences techniques :

- Habilitation électrique et/ou compétences de plomberie
- Sécurité
- Selon les postes de travail, positions physiques diverses, port et manutention de charges, utilisation de matériels sous tension électrique
- Utilisation possible de massicot ou instruments contendants
- Transmettre ses savoirs à ses collègues
- Permis de conduire et respect code

Contraintes particulières de travail :

L'emploi du temps de la personne recrutée s'inscrit dans les plages horaires d'ouverture de la composante figurant ci-dessous :

- Du lundi au vendredi : 6h30 - 20h00 ;
- Samedi : 6h30 – 13h30.

Une moyenne d'un samedi sur deux sera travaillée pour la personne recrutée.

PROFIL RECHERCHÉ

Niveau diplôme : CAP plomberie ou électricité de préférence

Une compétence dans ces deux domaines est particulièrement recherchée

Savoirs :

- Savoir appliquer les techniques professionnelles, et mettre en œuvre les consignes données
- Connaître les structures et les formations de l'INSPE ; Savoir appliquer les règles de sécurité collective

Savoirs faire :

- Exercer dans un cadre organisé avec répartition et complémentarité des tâches – appliquer des consignes
- Connaître le fonctionnement et l'organisation du site
- Faire preuve d'organisation et de polyvalence
- Posséder une bonne expression écrite et orale,
- Analyser et gérer rapidement les demandes d'information ; recevoir et transmettre l'information
- Utiliser le téléphone et prendre des informations sur un site Internet

Savoirs être :

- Avoir le sens de l'accueil et de la relation de qualité professionnelle
- Comportement exemplaire dans une communauté éducative
- Savoir garder son calme en toutes circonstances
- Confidentialité et discrétion
- Etre responsable d'une activité
- Prendre des initiatives et rendre compte
- Penser son action en relation à l'intérêt général

CANDIDATURE

Renseignements sur le poste : **Antoine DELCROIX – Directeur- 0590 21 36 21**
Nadia NEGRIT – RAF – 0590 21 36 21

(Coordonnées de la personne à contacter – Nom/prénom + Téléphone)

Envoi des candidatures :

Lettre de motivation + CV par courriel à : recrutement@univ-antilles.fr

Date : .../.../.....
Signature :
Directeur /Chef de service

Vu DRH : le .../.../.....

Avis : Favorable / défavorable
défavorable

Avis : Favorable /

Visa Président :

4.2. Demande de recrutement d'un agent non titulaire (service logistique)

Pour assurer le bon fonctionnement du campus du Morne Ferret entre le départ à la retraite d'un agent de l'équipe logistique et la prise de poste prévue au 1er septembre 2025 d'un nouvel agent, l'INSPÉ propose de recruter un agent non titulaire pour la période du 1er avril 2025 au 31 août 2025. Ce recrutement se ferait sur le même profil que celui décrit ci-dessus pour le poste à pourvoir par un titulaire.

Vote : Avis sur la demande de recrutement d'un agent non titulaire du 1^{er} avril 2025 au 31 août 2025, sur le même profil que celui prévu pour la demande de publication d'un emploi de catégorie C, d'opérateur logistique.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : la demande de recrutement d'un agent non titulaire opérateur logistique, du 1^{er} avril 2025 au 31 août 2025, est votée à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt et un présents au moment du vote.

Point 5. Affaires financières

5.1. Point sur le budget 2024

Le tableau suivant montre un taux d'exécution du budget de presque 90% au 4 octobre 2024.

BUDGET INSPÉ 2024 : exécution au 4 octobre 2024

Exercice	EB	N° opération	Nature Dépense	AE Crédits	AE Débits	Observations
2024	UA/954/ADGE		FCT	3 646,71 €	756,94 €	
2024	UA/954/ADGE/PILOTAGE	OPE-2024-0033	FCT	4 000,00 €	3 916,23 €	ANCLI /PROFILL
2024	UA/954/ADGE/PILOTAGE		FCT	17 447,00 €	14 906,77 €	
2024	UA/954/ADGE/PILOTAGE		INV	27 500,00 €	21 876,16 €	
2024	UA/954/DEPENSES		FCT	44 870,00 €	44 730,83 €	
2024	UA/954/FORMA	OPE-2023-0048	FCT	10,13 €	10,13 €	TAXE D'APPRENTISSAGE
2024	UA/954/FORMA/FORM COMPL		FCT	1 500,00 €	1 146,00 €	
2024	UA/954/FORMA/MASTER		FCT	9 105,13 €	9 069,87 €	
				FCT	80 578,97 €	74 536,77 €
				INV	27 500,00 €	21 876,16 €
				TOTAL	108 078,97 €	96 412,93 €
				Taux d'exécution		89%

OPERATIONS / PROJET CVEC (voir point 6.1 de l'ordre du jour)

2024	UA/954/PATRI/ <u>CVEC</u>	OPE-2023-0047	FCT	0,00 €	0,00 €	
2024	UA/954/PATRI/ <u>CVEC</u>	OPE-2023-0047	INV	39 126,91 €	39 126,91 €	
2024	UA/954/PATRI/CVEC		INV	7,00 €	7,00 €	
				TOTAL	39 133,91 €	39 133,91 €
				Taux d'exécution		100%

TOTAL GENERAL	147 212,88 €	135 546,84 €
Taux d'exécution		92%

5.2. Proposition de budget 2025

M. DELCROIX apporte des précisions concernant le budget 2025.

Le projet soumis au Conseil repose donc sur une estimation des recettes, mises en correspondance avec les besoins de la composante.

Il faut noter les éléments suivants :

- L'intégration des ressources espérées liées au DU FFASSIL :
 - 12 000 € de frais de formation (tarif proposé au CA de l'UA : 600 € ; effectif : 20 étudiants) portant la rubrique « R2 - Inscriptions - Droits d'inscription » à 42 577 € ;
 - L'apport du contrat des solidarités (40 000 euros) figurant dans la rubrique « R3 - Autres formations - Formation continue, Diplômes propres VAE » ;
- Une demande importante de prélèvement en fonds de roulement (106 957,00 €) pour quatre projets :
 - Climatisations ;
 - Numérique (équipement des responsables de formation ; poursuite de l'équipement des salles)
 - Véhicule de service ;
 - Contribution à la réfection des toilettes du bâtiment A – rez-de-jardin

Il faut noter que la réalisation de ces projets dépend d'éléments extérieurs à l'INSPÉ, notamment en lien avec les règles des marchés publics.

DEPENSES PREVISIONNELLES	FCT (CR10)	INV (CR20)	MS (CR30)	TOTAL
Charges fixes annuelles	41 930,68 €			41 930,68 €
participation aux activités du réseau des INSPÉ	12 249,80 €			12 249,80 €
Dépense pédagogiques	81 424,48 €		22 805,00 €	104 229,48 €
Autre charges d'entretien et de renouvellement d'équipement	15 214,59 €			15 214,59 €
Projets 2025		90 029,00 €		90 029,00 €
<i>Climatisation</i>		22 000,00 €		
<i>Numérique</i>		24 000,00 €		
<i>Véhicule de service</i>		25 000,00 €		
<i>Travaux de réfection</i>		19 029,00 €		
Projet CVEC - Aménagement paysager des espaces extérieurs de vie étudiante	13 047,04 €	10 235,02 €		23 282,06 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	163 866,59 €	100 264,02 €	22 805,00 €	286 935,61 €

RECETTES PREVISIONNELLES	FCT (CR10)	INV (CR20)	MS (CR30)	TOTAL
R1 - Dotation pour Charges de Service Public	43 000,00 €			43 000,00 €
R10 - Subv UE - Subventions d'exploitation et financement des actifs				0,00 €
R11 - Subve autres - Subvention d'exploitation et financement des actifs.				0,00 €
R12 - Fondations- fonds propres, reserves dons et legs				0,00 €
R13 - Autres - Autres Recettes	17 195,00 €		22 805,00 €	40 000,00 €
R2 - Inscriptions - Droits d'inscription	40 192,00 €			40 192,00 €
R3 - Autres formations - Formation continue, DiplômeS propres VAE				0,00 €
R4 - Taxe d'apprentissage	50 432,55 €			50 432,55 €
R5 - Hors ANR - Contrat et prestations de recherche hors ANR				0,00 €
R6 - Valorisation				0,00 €
R7 - ANR Avenir - ANR investissement d'avenir				0,00 €
R8 - ANR non avenir - ANR Hors investissement d'avenir				0,00 €
R9 - Suv Région - Subvention d'exploitation et financement des actifs - Region				0,00 €
Prélèvement sur fond de roulement (crédits "formation stagiaires")		90 029,00 €		90 029,00 €
Crédits CVEC	13 047,04 €	10 235,02 €		23 282,06 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	163 866,59 €	100 264,02 €	22 805,00 €	286 935,61 €

Le document ci-dessus est un tableau rectificatif de la proposition de budget 2025, distribué aux membres présents et diffusé aux membres en distanciel. M. DELCROIX présente les changements opérés entre l'envoi des documents de travail et la présentation lors du Conseil de l'institut :

- La demande de prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 100 000 € pour les crédits d'investissement, est devenu une certitude à hauteur de 90 000 € ;
- La taxe d'apprentissage est une ressource également sécurisée. Le volume est important et correspond à des reliquats ;
- 40 000 € du DU FFASILL en R13, en attente de validation par la construction budgétaire au niveau du Pôle Universitaire.
- Le projet CVEC a été intégré, à la demande du Pôle Universitaire. Il s'agit du projet d'aménagement des espaces extérieurs de l'INSPÉ.
- En ce qui concerne les dotations pour charges de service public, il y a eu une légère réduction à un volume susceptible d'être accepté.

M. LOMON propose ensuite de voter la proposition du budget 2025.

Vote : avis sur le budget prévisionnel 2025

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21 (1)
-----------------------	----------------	------------	---------------

Avis du Conseil d'Institut : la proposition de budget prévisionnel 2025, est votée à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPÉ.

(1) Vingt et un présents au moment du vote.

Mme Mylène TERRO quitte la réunion à 15h23.

Point 6. Vie étudiante

M. Stéphane SINNAPAH quitte la réunion à 15h37.

Mme Gersiane BONDOT-GALAS quitte la réunion à 15h37.

M. LOMON présente le point 6 en précisant les sous parties de celui-ci, puis donne la parole à M. DELCROIX.

6.1. Point sur la construction de carbets

Rappel du projet

Après la rénovation de l'**espace intérieur** « Vie étudiante » de l'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe grâce à un premier projet CVEC (phase 1) qui a été accepté, financé et effectué entre juin et août 2023, nous avons prévu un second projet (phase 2). Ce second projet s'inscrit dans la continuité du précédent pour offrir une amélioration et un aménagement, cette fois-ci, de l'**espace extérieur** du campus du Morne Ferret. Ce projet vise la construction de deux carbets en bois sur deux dalles en béton avec deux tables type « pique-nique » en bois sur l'espace vert en face de l'espace intérieur « Vie étudiante ».

L'INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe dispose d'un grand et beau jardin bien entretenu, mais seulement quelques bancs non couverts sont disposés dans cet espace et ne permettent pas aux étudiants de pouvoir se détendre à l'extérieur, que ce soit en période de pluie ou de grand soleil. Ces bancs extérieurs sont rarement utilisés par les étudiants.

Plusieurs échanges ont été effectués par les membres de la direction de l'INSPÉ avec les étudiants en septembre 2023 afin de recueillir leurs ressentis sur ce projet de création de carbets. Il ressort de ces différents échanges un véritable engouement de la part des étudiants pour ce projet. En effet, les

étudiants souhaiteraient pouvoir se poser à l'extérieur des bâtiments dans un espace couvert et aéré, à l'abri de la pluie et du soleil. Ainsi, l'objectif est d'aménager cet espace extérieur afin d'offrir aux étudiants un espace agréable et accueillant pour se réunir, se détendre et échanger.

Etat des travaux au 5 octobre 2024

Les travaux ont débuté le samedi 28 septembre et se poursuivent le samedi 5 octobre 2024, par le coulage de la dalle support des carbets.

6.2. Présentation du projet CVEC 2024-2025

Descriptif général du projet

M. DELCROIX donne la parole à Mme Lydia CIMBER.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des deux précédents projets CVEC portés par l'INSPÉ, à savoir l'aménagement de l'espace intérieur « Vie étudiante » (phase 1 en 2023) et celui de l'espace extérieur avec la construction de deux carbets (phase 2 en 2024, voir ci-dessus). Ce nouveau projet, vise à l'aménagement paysager de l'espace extérieur de vie étudiante.

Ce projet est important car de nombreux étudiants souhaitent disposer d'espaces extérieurs attenants aux bâtiments de l'INSPÉ de Guadeloupe. Il est donc judicieux de mettre à disposition des étudiants des espaces verts aménagés avec des plantes ornementales et des arbres fruitiers, offrant un effet jardin. Cela créerait un environnement visuel agréable, différent des salles de cours fermées où ils passent la majeure partie de leur temps sur le site.

Comme l'indique Mme OBERTAN, dans un mail du 19 septembre 2024 invitant la communauté à participer à l'entretien du jardin de l'UFR SJE, il ne faut surtout pas négliger les bienfaits du jardinage sur la santé physique et mentale. Les étudiants seront invités à participer aux travaux d'aménagement et à leur entretien selon leurs disponibilités et de leurs envies.

Le projet débutera après la construction des carbets, car les espaces à aménager se situent au rez-de-jardin, autour des carbets et des bancs de l'autre côté du bâtiment A, une zone également appréciée l'après-midi. La mise en œuvre de la phase 2 tient compte des besoins de la phase 3.

Zones à aménager

Deux zones ont été identifiées comme lieu privilégié pour l'embellissement du cadre de vie des étudiants.

1) Embellissement du rez-de-jardin

Le rez-de-jardin est un espace que les étudiants souhaitent utiliser régulièrement. Équipé d'une table de ping-pong, ils demandent souvent s'il y a des raquettes et des balles pour y jouer durant leurs pauses.

Des cercles de pelouse dans la zone pavée seront plantés avec des espèces ornementales ou fruitières, soit en pot, soit directement dans le sol, selon la proximité des bâtiments. Ces implantations ajouteront une touche d'élégance aux deux premières phases de rénovation et de construction, offrant un cadre reposant et agréable aux étudiants.

La table de ping-pong bénéficiera d'un nettoyage à haute pression pour lui redonner un coup de jeune. Nous ajouterons également deux bancs dans la salle de vie étudiante pour augmenter le nombre de places assises, car certains jours, il en manque. Des tables et chaises fixées au sol (mange-debout) seront également installées sur la véranda attenante au rez-de-jardin, permettant à ceux qui y seront assis de profiter de l'environnement visuel créé par les plantations.

2) Embellissement côté parking

Du côté du parking, il y a des bacs rectangulaires et des pots sur colonne en terre cuite en bon état, qui peuvent être réutilisés. Après un lavage à haute pression et un coup de peinture, ils seront prêts à accueillir des plantes. Les bancs situés sur la partie haute du parking se trouvent devant une vaste zone de pelouse, idéale pour planter des arbres fruitiers directement dans le sol et des espèces ornementales en pot. Cet espace est très apprécié des étudiants, car il est ombragé en fin de journée, et ils aiment s'y asseoir.

À terme, ces aménagements rendront les espaces fréquentés quotidiennement par les étudiants plus agréables. Lorsque les arbres et arbustes auront poussé, ils créeront des zones d'ombre qui seront particulièrement appréciées pendant les périodes de chaleur, qui durent une grande partie de l'année.

N.B. Le projet complet sera disponible par lien de téléchargement.

Mme Hélène BALLÉ MANDONNÉ quitte la réunion à 15h40.

6.3. Point sur la mise en place d'une épicerie solidaire

Le Pôle Universitaire, en collaboration avec l'Association Alternative 119, met en place une épicerie solidaire sur le campus du Morne Ferret. Ce service est destiné aux étudiants, boursiers ou non, fréquentant l'INSPÉ, afin de leur offrir une alimentation sûre, diversifiée et de qualité.

À partir du mercredi 16 octobre 2024, le fourgon sera présent sur le parking de l'INSPÉ, à un emplacement déjà attribué. L'épicerie solidaire sera disponible deux fois par mois, de 12h00 à 15h00, les premiers et troisièmes mercredis du mois.

Le service logistique de l'INSPÉ et l'Association Alternative 119 se sont concertés pour répondre aux besoins en électricité et mettre en place un balisage sur le parking afin de libérer l'emplacement avant l'arrivée du fourgon.

La campagne de communication a commencé à l'échelle du Pôle Universitaire pour toute la communauté universitaire, et à l'INSPÉ dès le 14 octobre 2024, afin que les étudiants puissent s'inscrire pour bénéficier de ce service.

Point 7. Point sur le patrimoine

Travaux de plomberie et d'étanchéité

Les travaux de maintenance et de réparation doivent être réalisés dans deux bâtiments (A et C). Les devis sont en cours de mise à jour.

Maintenance de climatiseurs

Afin d'améliorer la qualité de vie au travail, une attention particulière est accordée aux travaux de maintenance des climatiseurs. L'état des lieux de la flotte a été mis à jour, avec des priorités à déterminer (achat ou réparation). Les différents devis ont été transmis au Pôle, conformément à sa demande, pour une éventuelle prise en charge. Il convient de rappeler que l'absence actuelle de marchés pour les climatiseurs de petite taille constitue une contrainte importante en raison du seuil des marchés publics.

Point 8. Questions diverses

M. LOMON introduit ce point selon les trois questions suivantes :

Pourrait-on savoir si les simulations d'évacuation sont prévues sur le site ? Est-ce qu'un programme de prévention des risques est en cours ou envisagé ? Si oui, sous quelle forme ?

M. DELCROIX répond que cette question a été abordée lors de la réunion de rentrée de l'INSPÉ, le 29 août 2024. Quand bien même ces questions relèvent de la responsabilité de l'Université, des relances seront effectuées afin de réaliser des exercices d'évacuation

M. MERION ajoute qu'il serait envisageable de mettre en place une formation Premier Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1). M. DELCROIX précise que plusieurs types d'actions à cet égard, à savoir une convention avec la MAIF qui met à disposition à tous les étudiants qui le souhaitent. Nous avons également un formateur à l'INSPÉ qui est en capacité d'assurer des actions de formations, mais également un autre formateur récemment recruté, capable d'effectuer ce type de formation.

Mme Lydia CIMBER alerte sur le fait que ces formations ont une durée de validité assez courte et nécessitent des mises à jour qui souvent ne sont pas réalisées.

M. DELCROIX informe ensuite que dans le même ordre d'idée, au sujet des sorties pédagogiques organisées par les formateurs de l'INSPÉ, une fiche standardisée sera produite pour les demandes de formations dans lequel le volet « risque » sera stipulé.

Mme JEANNOT souhaite savoir qui est responsable d'effectuer un état des lieux des bureaux, afin d'évaluer les normes de sécurité et les possibilités d'évacuation. M. DELCROIX répond que la chargée de prévention et sécurité sera informée. Aussi, un projet est en cours à savoir la redistribution des locaux à usage de bureaux de l'INSPÉ, dans le but de réduire la dispersion des locaux entre les étages et répondre aux besoins susmentionnés.

Mme NEGRIT intervient et informe les membres du Conseil qu'en interne, Mme COMPPER a relancé l'Université afin de mettre en place des simulations d'évacuation et doit établir un rapport avant la fin du mois d'octobre. En ce qui concerne l'état des lieux à effectuer dans les différents locaux, le service de la logistique est informé et s'en chargera malgré l'effectif réduit.

L'équipe administrative de l'INSPÉ tente de palier aux dysfonctionnements au sein de la composante et prend soin de lister les éléments liés aux risques, afin de transmettre les informations à l'Université, notamment l'élaboration du document unique.

M. LOMON présente ensuite la deuxième question.

Est-il possible de faire un point sur les discussions et recherches ayant déjà eu lieu quant à une offre de restauration sur le site et quelles sont les éventuelles suites envisagées pour ce dossier ?

M. DELCROIX répond que le premier progrès consiste en la mise en place de l'épicerie solidaire. Par ailleurs, le Conseil du pôle Guadeloupe a voté une autorisation pour qu'un camion de restauration accède au site. Ceci est un sujet sur lequel la direction de l'INSPÉ et le pôle Guadeloupe restent attentifs.

M. LOMON présente la troisième question.

Suite aux échanges ayant eu lieu lors du précédent Conseil d'Institut, la DSIN a-t-elle été sollicitée pour envisager une adhésion au module complémentaire IA de compilation ? Puisque l'adhésion par l'UA nous donne visiblement accès à la version compilation magistère et c'est la version « magistère + » qui permet la détection de l'intelligence artificielle.

M. DELCROIX informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas encore de réponse à ce sujet. L'élaboration du budget 2025 est en cours, il y aura donc plus d'éléments par la suite.

Les questions diverses étant épuisées, M. LOMON remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur participation.

La séance est levée à 16h09.